



## Litige de prix suite a achat de vehicule

Par **lantres**, le **04/02/2012 à 13:46**

Bonjour, j'ai acheté un véhicule chez Alfa Romeo. Il m'a repris mon ancien véhicule. Il se trouve que lors de la proposition commerciale, il s'est trompé et a déduit deux fois la reprise ayant un budget et vu le prix annoncé, j'ai dit oui. La comptable du garage me téléphone et me confirme que je dois deux chèques à la livraison, soit 4600 euros pour le solde de la voiture neuve et un autre pour la différence entre le financement de mon ancien véhicule et la reprise, soit 6619.82. Je prends possession du véhicule neuf, je rédige les chèques, je lui donne mon ancien véhicule et je pars. Le 21/12/2011, le 02/02/2012, la comptable du garage me téléphone et me dit que je lui dois 12300 euros. Surpris, je lui demande pourquoi. Elle me dit qu'ils se sont trompés sur la reprise et qu'il me l'ont déduit du véhicule neuf. Alors qu'ils l'ont payé à ma banque pour la différence du solde de mon ancien crédit. Le solde de mon ancien crédit était de 18919.82. Mon paiement par chèque pour solde de différence et de 6619.82. Le véhicule neuf vaut 16900 euros. Mon chèque de solde demandé pour partir avec le véhicule neuf fut de 4600 euros car il a compté 16900 moins 12300, donc 4600 euros. Suis-je responsable de cet erreur et dois-je payer alors que je roule avec mon nouveau véhicule depuis le 21/12/2011 ? Quel recours et que dois-je faire car la somme demandée je ne l'ai pas et un crédit de 12300 euros me mettrait vraiment en difficulté financière. Quel recours ? Les chèques réalisés ont été débités sur mon compte le 27/12/2011 par avance. Merci car je suis vraiment dans la panade.